

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

---

## **Ordonnance n. 8.369 du 26/11/2020 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 3.153 du 19 mars 1964 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans la Principauté (Journal de Monaco du 4 décembre 2020).**

Vu le Code pénal ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 3.039 du 19 août 1963 rendant exécutoire à Monaco la convention de voisinage signée à Paris le 18 mai 1963, modifiée ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 3.153 du 19 mars 1964 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans la Principauté ;

*(Voir l'article 16 de l'ordonnance n° 3.153 du 19 mars 1964 ).*

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.